



TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS POUR LA TRANSPARENCE ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N°01 - JUILLET 2007

MISE EN OEUVRE DE L'ITIE

Le Niger sur le bouton rouge

La promesse de transparence dans les industries extractives faite par les autorités nigériennes risque de ne pas se concrétiser de sitôt, au regard de la lenteur qu'elles observent pour mettre en œuvre tous les indicateurs pouvant permettre à notre pays de décrocher son quitus d'adhésion effective à l'ITIE.

Le Président du Conseil de l'Initiative a adressé une correspondance en date du 15 mai

2007, à l'ancien Premier ministre, pour attirer son attention sur le risque.

Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à cette correspondance, alors que nous nous acheminons inexorablement vers l'échéance fatidique, fixée à septembre prochain, pour le bouclage du processus par le Niger.

(Lire page 3)

Editorial

Depuis février 2007, le Niger fait l'objet d'une médiatisation intense au plan international -comme en 2004 lors de la grave crise alimentaire [pour ne pas dire famine] ayant secoué le pays- à cause de l'insécurité armée qui prévaut dans sa partie septentrionale, précisément la région d'Agadez. Une insécurité perpétrée par le Mouvement des nigériens pour la justice (MNJ), une nouvelle rébellion armée qui a vu le jour dans cette région mais que le gouvernement refuse jusqu'ici de reconnaître comme telle malgré ses attaques dirigées contre des cibles militaires et économiques.

Entre autres revendications, ce mouvement armé, dont les actes ont déjà endeuillé et continuent encore d'endeuiller de nombreuses familles nigériennes, a soulevé le problème de l'exploitation des ressources minières (l'uranium précisément) qui ne profiterait pas aux populations de

la région. Et cette contestation armée intervient à un moment où des permis de recherches sont octroyés à tour de bras dans la zone, à des compagnies de prospection et d'exploitation minière et pétrolière de provenance diverse.

Cette coïncidence a vite poussé les autorités politiques et certains acteurs sociaux à voir derrière le mouvement armé, des mains étrangères, notamment celles d'Areva, la compagnie française qui opère seule depuis près de 40 ans au Niger et de certains pays limitrophes dont la Libye.

Sur la base de ces accusations dont les preuves restent encore à fournir, des voix s'élèvent chaque jour que Dieu fait au sein de la population, avec la bénédiction des autorités politiques, pour clamer haut et fort que les ressources minières enfouies dans notre sous-sol nous appartiennent et qu'aucun autre pays ne peut nous empêcher leur exploitation.

Laxisme coupable

Mieux, que l'exploitation des dites ressources nous permettra de sortir de la pauvreté chronique et du sous-développement.

Ce dont nous n'en doutons pas, mais à la seule condition qu'il y ait une véritable transparence dans la gestion de ces ressources. Ce qui n'est pas le cas présentement. Durant près de quatre décennies qu'Areva extrait et vend l'uranium nigérien, a-t-on seulement fait le compte une seule fois au peuple par rapport aux revenus générés par ce minerai ? Nous n'en avons pas connaissance.

Tout au plus, on brandit seulement que c'est pendant la période faste de l'uranium que telle ou telle infrastructure a été construite. Il a fallu attendre récemment, grâce notamment aux actions de protestation engagées par la société civile, pour mesurer l'ampleur du désastre.

(Suite page 2)

TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Les défenseurs dans le collimateur des ennemis

Les années 90 marquent assurément ce que Jeans Copans, dans un retentissant titre, La longue marche de la modernité africaine, appelle, « la revanche des sociétés africaines ». C'est l'ouverture démocratique qui symbolisait pour les populations africaines, l'avènement ou la reconquête des libertés embrigadées par près d'un demi-siècle de dictature militaire ou civile sur le continent africain, durant laquelle les règles élémentaires de la bonne gouvernance, en matière de transparence et d'imputabilité ont été les cadets des préoccupations des dictateurs africains. L'Afrique renaît et les africains peuvent se permettre d'espérer. Mais 15 ans après, les peuples africains semblent toujours attendre ce royaume du bonheur et des libertés tant espéré à travers maints sacrifices ici et là au Mali, au Niger, au Burkina Faso, au Tchad, au Togo, en RDC, au Congo Brazzaville, au Bénin, au Cameroun, etc. Les démons de la mal gouvernance ont la peau dure. La mal gouvernance a la peau dure et plus, les dirigeants d'hier se sont transmués en démocrates et ont ravi l'intelligence politique aux démocrates qui ont lutté et versé du sang pour l'avènement d'une Afrique mieux gouvernée. Mieux, grâce à son complice d'hier, le capitalisme international qui s'est lui aussi pendant ce moment, transmué en mondialisation libérale, le capitalisme unifié et mondialisé pour les besoins de la cause, les dictateurs d'hier sont devenus des « démocrates ». Et plus, ils ont réussi à anesthésier les forces oppositionnelles des sociétés africaines. La plupart de ceux qui dirigent actuellement ou ont dirigé les toutes nouvelles démocraties africaines ont été, soit des dictateurs hier, soit des alliés directs de ces pouvoirs qui ont entravé toute possibilité de changement social en Afrique. Cela est vérifiable sur tout le continent : de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique australe en passant par le centre, les pouvoirs ont un dénominateur commun : la mauvaise gestion des ressources nationales. Le grand boubo du démocrate président Obasanjo ne réussit pas à dissimuler les réflexes du général militaire à la tête de l'Eta fédéral du Nigéria. A l'image du Général Obasanjo, ils sont légion, les officiers d'hier qui se sont transmués en nouveaux démocrates même si leur

démocratie réussit à peine à voiler les réflexes d'autoritarisme qui prend le dessus sur les comportements véritablement démocratiques.

C'est dans ce contexte qu'est né et que tente d'y répondre un nouveau mouvement social. Tout comme pour ramener l'espoir dans un contexte de désespoir. Herbert Marcuse disait bien que « c'est au nom de ceux qui sont sans espoir que l'espoir est permis ». On peut dire aujourd'hui que c'est au nom de ceux qui sont sans espoir que la lutte s'impose. Le combat des activistes pour le respect des droits de l'homme et de la promotion de la démocratie se diversifie sur le terrain. Ce sont les mouvements contre la vie chère, les réseaux pour la transparence des industries extractives.

Elle va désormais prendre des formes multiples mais elle fera face aux ennemis de la transparence et de l'imputabilité. Partout, les défenseurs sont dans le collimateur des ennemis de la transparence et de l'imputabilité. Au moment où le capitalisme mondialisé pose les pieds comme jamais auparavant, sur les ressources naturelles, notamment minières des pays africains, la corruption, le manque de transparence, la mal gouvernance économique et financière.

En Mar 2004, la Coalition Qualité Équité contre la vie chère du Niger, engage une croisade contre des textes de loi anti sociales qui venaient d'être adoptés par le parlement nigérien.

(Suite page 3)

Motion de soutien à ALHACEN**MOUSTAPHA ALHACEN**

Nous, participants à l'atelier de formation des acteurs de la société civile dans le cadre de la trans-

Laxisme coupable

(Suite de la page 1). Un autre exemple, l'or qui est exploité à Samira depuis plus de 3 ans par un consortium de compagnies étrangères profite à qui aujourd'hui ? En tout cas, ils sont peu nombreux les Nigériens qui peuvent lever le petit doigt pour dire qu'ils connaissent comment les choses se passent et où l'argent tiré de ce minerai est investi.

Par contre, nul n'ignore la misère dans laquelle son extraction a plongé les populations locales.

Pourtant, avant son exploitation, on a pendant longtemps martelé dans nos oreilles qu'avec l'or, nous sortirons du cercle de la pauvreté et de la misère. Après plusieurs années et des tonnes d'or extraits du sol nigérien, nous attendons toujours ce bonheur promis.

Ces deux exemples sont suffisamment éloquents pour attirer l'attention de ceux qui pensent que la multiplication des mines d'extraction uranifère et pétrolière dans le pays suffit pour nous sortir de notre sous développement et de la misère.

Ce n'est pas évident, du moins tant qu'il n'y a pas de transparence dans la gestion des ressources.

Une transparence exigée, du reste, par la communauté internationale qui a lancé une initiative dans ce sens :

l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) à laquelle notre pays a souscrit, mais traîne malheureusement les pieds pour concrétiser son engagement, en mettant notamment en œuvre tous les indicateurs de la grille d'évaluation lui permettant d'accéder au statut de pays candidat à l'ITIE.

Un comportement irresponsable et suspect qui risque d'être préjudiciable à notre pays. Parce que le temps qui lui reste aujourd'hui pour mettre en place ces indicateurs est relativement court. Mais plus grave encore, nos autorités ne manifestent aucune volonté d'accélérer le processus, en dépit de l'avertissement du président du Conseil de l'ITIE qui a adressé, depuis le 15 mai 2007, une correspondance à l'ancien Premier ministre Hama Amadou, pour demander au Niger de faire diligence pour boucler le processus avant la fin du mois de septembre prochain, au risque de ne pas figurer sur la liste des pays pouvant mettre en œuvre l'ITIE.

Or, si notre pays reste en marge de l'ITIE, la transparence dans les industries extractives, réclamée par les populations, risque de ne jamais se concrétiser.

Des compagnies étrangères vont continuer à exploiter nos ressources dans la plus grande opacité, en nous jetant des miettes comme c'est le cas présentement.

Et le développement grâce à ces ressources qu'on fait miroiter aux populations ne sera jamais au rendez-vous. Mais plus grave encore, le Niger court le risque d'être en porte à faux vis à vis des Institutions de Bretton Wood (Banque mondiale, Fonds Monétaire International), qui accordent une importance capitale à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives.

Ali Idrissa**Coordonnateur ROTABNIGER**
« Publiez ce que vous payez »

MISE EN OEUVRE DE L'ITIE

Le Niger sur le bouton rouge

La promesse de transparence dans les industries extractives faite par les autorités nigériennes risque de ne pas se concrétiser de sitôt, au regard de la lenteur qu'elles observent pour mettre en œuvre tous les indicateurs pouvant permettre à notre pays de décrocher son quitus d'adhésion effective à l'ITIE. Le Président du Conseil de l'Initiative a adressé une correspondance en date du 15 mai 2007, à l'ancien Premier ministre, pour attirer son attention sur le risque. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à cette correspondance, alors que nous nous acheminons inexorablement vers l'échéance fatidique, fixée à septembre prochain, pour le bouclage du processus par le Niger. Devant ce laxisme, le Coordonnateur national de ROTAB Niger «Publiez Ce Que Vous Payez», s'est cru en devoir d'alerter, à son tour, les autorités par rapport à la menace, à travers une lettre adressée au nouveau Premier ministre Seini Oumarou. Dans cette lettre, le Coordonnateur a exprimé son inquiétude par rapport au blocage du processus, alors que le Niger était bien parti au départ. Pour montrer la gravité de la menace, il nous a paru intéressant de s'appesantir sur le contenu de la correspondance adressée par Mr. Peter Eigen, à l'ancien Premier ministre Hama Amadou. Edifiant !

La menace est réelle. Le Niger risque d'être exclu de la liste des pays qui peuvent mettre en œuvre l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Si d'ici les mois de septembre prochain, il ne boucle pas son processus de mise en œuvre des quatre premiers indicateurs de la grille d'évaluation, il ne figurera pas sur la liste des pays «candidats», qui est l'étape incontournable à franchir pour accéder au wagon des pays «conformes», c'est à dire ceux qui ont rempli tous les indicateurs de la méthodologie de validation. Cette menace a été portée à la connaissance des plus hautes

autorités nigériennes par le président du nouveau Conseil de l'ITIE, Mr Peter Eigen, à travers une correspondance officielle qu'il a adressée à l'ancien Premier ministre Hama Amadou.

Dans cette correspondance datée du 15 mai 2007, Mr. Eigen a tenu d'abord à féliciter le gouvernement pour son engagement vis à vis de la mise en œuvre de l'ITIE, lequel engagement s'est traduit par une déclaration solennelle du pays en matière de bonne gouvernance et d'utilisation des revenus de ses ressources naturelles pour le bien être de tous les nigériens. Ensuite, le président du Conseil de l'ITIE rappela au Premier ministre

le contenu d'une précédente lettre qu'il lui a adressée, dans laquelle il attirait son attention sur la méthodologie de validation développée par le Conseil consultatif international et entérinée lors de la Conférence de l'ITIE organisée à Oslo (Norvège), en octobre 2006. «Cette méthodologie est essentielle pour assurer la crédibilité et le succès de l'Initiative. Elle permettra aux pays soucieux de mettre en œuvre l'ITIE d'afficher leurs progrès et de se démarquer de ceux qui se sont contentés d'engagements publics, sans prendre les mesures nécessaires pour les traduire concrètement», a justifié Mr. Eigen, exprimant son impatience

de voir le gouvernement nigérien engager rapidement son processus de validation.

Le temps joue contre le Niger ; ses autorités n'ont plus le droit de continuer à traîner les pieds dans la mise en œuvre du processus au risque de pénaliser le pays. Et Mr Eigen n'est pas passé par quatre chemins pour le notifier à l'ancien Premier ministre, à qui il a présenté l'agenda du Conseil.

«Le Conseil de l'ITIE se réunira en septembre prochain. Il s'agira là d'une réunion historique, au cours de laquelle le gouvernement britannique transférera officiellement les rênes de l'ITIE à un secrétariat indépendant basé à Oslo. Cet événement sera également marqué par la réorganisation de notre site Internet, et sa mise en conformité avec la méthodologie de validation. Cela signifie que seuls les pays «candidats» ou «conformes» pourront figurer dans la liste des pays qui mettent en œuvre l'ITIE», a averti le président du Conseil de l'ITIE dans sa correspondance. Or, à ce jour, le Niger n'a pas encore élaboré un plan et adopté un plan de travail encore moins publié un rapport ITIE audité et rapproché. Tout ce qu'il a fait, c'est la déclaration solennelle d'engagement, l'engagement public de mise en œuvre, l'engagement de collaboration avec la société civile et le secteur privé (mise en place du comité de Concertation ITIE Niger), la nomination d'un responsable ITIE, qui n'est d'ailleurs plus en poste depuis la motion de censure qui a balayé le gouvernement de Hama Amadou. Les autres indicateurs, notamment, l'engagement de collaboration avec la société civile et le secteur privé, la nomination d'un responsable et la publication d'un plan de travail attendent d'être concrétisés. Devant cette situation, Mr Eigen, qui a attiré l'attention de l'ancien Premier ministre que le Niger ne figurera pas dans la liste des pays qui mettent en œuvre l'ITIE s'il ne boucle pas les quatre premiers indicateurs d'ici septembre, a indiqué la démarche à suivre. «Dans le souci de réaffirmer l'engagement de la République du Niger vis à vis de l'ITIE, il conviendra d'en informer le secrétariat de l'ITIE au plus tard le 31 août. Le secrétariat et la Banque mondiale vous contacteront prochainement afin d'examiner avec vous la meilleure manière de remplir ces quatre critères», avant l'échéance fatidique.

S. Issa

TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Les défenseurs dans le collimateur des ennemis

(Suite de la page 2). Les nigériens ont été dans leur écrasante majorité heurtés par les politiques antisociales, symptôme de la mal gouvernance. Pour exprimer leur désapprobation, la population nigérienne, toutes tendances confondues, répondra successivement, aux appels successifs et aux mots d'ordre des leaders de la Coalition. Et pourtant, c'est-à-dire, malgré l'adhésion populaire sans précédent au Niger et Afrique de l'ouest, à un mouvement social aussi populaire, Nouhou Arzika et ses camarades Marou Amadou, Moussa Tchangari, Moustapha Kadi et Issa Kassoum, seront arrêtés et déportés séparément, dans les différentes maisons d'arrêt à l'extérieur de Niamey, tout comme pour les isoler et les séparer et de leurs convictions et engagement pour une société mieux gérée, et de leur base. Et pourtant, ils étaient tous dans leur rôle, un rôle que la constitution nigérienne leur confère ainsi que les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'état de démocratie suppose et la liberté d'opinion et la liberté d'expression, ce qui

implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, recevoir et répandre les informations et les idées, sans considérations de frontières, par quelque moyen d'expression que ce soit. Plusieurs arrestations ont été opérées dans les rangs des membres de la campagne Publiez Ce Que vous Payez. L'arrestation, le harcèlement judiciaire et l'interdiction de quitter l'Angola dont a été victime Sarah Wykes, en raison des actions de Global Witness dans le cadre de la transparence et la gestion des ressources naturelles. Christian Mounzé et Brice Makosso ont connu la prison pendant trois semaines en Avril 2006. Il y a un véritable anachronisme que révèle cette croisade contre les militants de la transparence dans les industries extractives par les pouvoirs en place qui ont paradoxalement adhéré à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE). Il est paradoxal que les gouvernements africains clament d'une voix la bonne gouvernance et de l'autre, criminalisent la société civile. Comment peuvent-ils cla-

mer devant les institutions financières internationales la transparence et la bonne gouvernance économique et financière et organiser une campagne de harcèlement contre les militants des droits et de la démocratie. Comment clamer la transparence dans la gestion et jeter en prison les militants de Publiez Ce Que vous Payez ? Les intentions des gouvernants ne peuvent plus tromper personne. Chaque fois qu'un militant de PCQVP est inquiété, au Niger, au Mali, au Tchad, au Cameroun, en RDC, au Congo, etc., c'est un signal fort de non transparence et de mauvaise gouvernance. Chaque fois que chaque fois qu'un militant de PCQVP est inquiété, c'est un signal fort de mal gouvernance démocratique. Chaque fois qu'un militant de PCQVP est inquiété, les ressources naturelles qui restent la propriété des populations africaines sont pillées. Et c'est le développement du continent qui est retardé. Chaque fois qu'un militant de PCQVP est inquiété, la démocratie est en danger.

Badié HIMA Vice Président de l'ANDDH/Niger

EXPLOITATION DE L'URANIUM NIGÉRIEN

Genèse d'un pillage et ses conséquences

Historique

depuis 1961 (un an après l'indépendance) un accord de défense a été passé entre la France et le Niger déclarant l'uranium ressource stratégique interdisant son utilisation à base agressive.

En 1969, la France propose d'enlever l'uranium uniquement à prix fixe, au titre d'une aide au développement. Une compensation d'un milliard de F CFA est attribuée au Niger.

Le Président Hamani Diori se rendant compte tardivement de la duperie, demande une association entre les deux (2) pays. Le CEA et la COGEMA sont en désaccord. La Société des Mines de l'Aïr (SOMAIR) est constituée. Le CEA dit avoir sous-estimé les investissements et demande une participation de 5.000 actions au Niger qui refuse.

Le Niger se rapproche de la France pour trouver un équivalent en pétrole pour fixer un prix plus juste : une (1) tonne d'uranium correspondrait à dix (10) mille tonnes de pétrole. Une demande de valorisation de l'indemnisation est refusée. La France fomenta un coup d'Etat en 1974 qui renversa le Président. Une nouvelle négociation est engagée. Le numéro 2 du gouvernement reprend la discussion sur les bases présentées par l'ancien Président, il est accusé de tentative de coup d'Etat, jugé et exécuté. Le prix de l'uranium est relevé à dix (10) milliards de FCFA. Le pays s'endette fortement pour le développement.

Le retournement de la con-



Des fûts d'uranate entreposés en attendant leur acheminement

joncture plus hostile au nucléaire permet à la COGEMA de faire baisser les prix. Avec les difficultés à la dette, l'investissement agricole ne peut se réaliser. La démocratisation intervenue en 1990 n'a pas remis à l'ordre du jour la renégociation.

Depuis 2001, la Société Civile se mobilise

Conséquence sur la santé:

La radioactivité nuit à la santé des mineurs et à l'environnement. La COGEMA le conteste, mais la CRIIRAD le confirme, bien qu'on ait tenté de l'empêcher de faire son audit (saisie de ses instruments de mesure).

- * Contamination à l'eau ;
- * Familles exposées au radon infiltré dans les maisons ;
- * Ouvriers exposés à la radioactivité : les deux (2) hôpitaux ne relèvent aucune maladie professionnelle et deux chirurgies ne sont donc pas équipées de spécialistes de radioactivité. Quand les ouvriers sont trop malades (en raison de la radioactivité), ils sont interdits de mines et doivent se «reposer», ils perdent leur emploi et décèdent par la suite, ils ne sont pas comptabilisés par la mine. Ils

sont affectés de maladies respiratoires graves, de cancer, d'obésité. Des décès d'enfants surviennent sans raison. Le CRIIRAD étudie la radioactivité de jouets.

* Le matériel non contaminé est stocké un peu partout sans précautions particulières, vendu et réutilisé dans le bâtiment, provoquant des irradiations à l'insu de la population.

Impact économique :

- * Salaires des personnels :
- * Très grandes différences :
- * Les cadres très bien payés (300 environ) : 500 000 F CFA à 2 millions de F. CFA ;
- * Alors que les ouvriers, tous autochtones perçoivent 25 à 50 000 F. CFA.

Développement de la situation :

- * La COGEMA se concentre sur le minerai le plus riche et sous traite le reste à d'autres sociétés ;
- * Aucun effort social : l'école est payante : 95 000 F CFA.
- * Prix sous évalué du minerai : environ 30 euros le kg. COGEMA et AREVA qui en dépendent ont réalisé un chiffre d'affaires de 80 milliards. Payés au prix estimé par comparaison avec le pétrole, les 100.000 tonnes extraites, qui devaient être fêtées en 2006, auraient

dû rapporter 2.500 milliards de francs au Niger. Une contre manifestation la veille de la grande fête prévue et organisée par AREVA a été annulée.

Alors :

- * Pourquoi l'extraire s'il ne rapporte pas au pays ?
- * Pourquoi ne pas reprendre possession de cette richesse nationale et la gérer comme le pays veut ? AREVA considère que la mine est sa propriété et choisit ses clients.
- * Pourquoi maintenir le prix aussi bas alors que 85 demandes d'exploitation sont proposées par d'autres sociétés d'autres pays (Russie, Inde, Pakistan...) ?

La pollution de l'environnement se fait de différentes façons :

- * L'eau : elle est puisée par les compagnies minières à 150 m de profondeur où la nappe recoupe les couches minières ;
- * La dissémination des ferailles évoquées précédemment ;
- * Les accidents de transport : le minerai est transporté dans des fûts sur une route goudronnée de 1 500 km puis par train jusqu'à Cotonou au Bénin. Des accidents surviennent : un accident par exemple a causé cinq morts et pollué le sol (cercle jaune sur des dizaines de mètres). Il passe là des troupeaux et des piétons. ;
- * Inhalation du gaz et de poussières radioactives : il faudrait des analyses permanentes et indépendantes. Les seuls contrôles ponctuels sont effectués par la société sans contre-expertise indépendante.

⇔

APRÈS L'EXPULSION DU D.G D'AREVA

La France cherche à négocier

Le Directeur général d'Areva, M. Dominique Pin, a été expulsé du Niger, le mercredi 25 juillet dernier par décision du ministre de l'intérieur, de la sécurité et de la décentralisation. Selon la note ministérielle «Monsieur Pin est accusé d'atteinte aux intérêts supérieurs de l'Etat. L'intéressé est mis en demeure de quitter le territoire du Niger dans les 48 heures». Cette expulsion intervient après celle du Colonel en retraite Gilles de Namur, un expert en sécurité du groupe français et fait suite aux allégations de certains politiciens et acteurs de la société civile qui avaient ouvertement indexé le Groupe français de complicité avec les rebelles du Mouvement des nigériens pour la justice (MNJ), un front armé qui sévit depuis février 2007 dans le Nord du pays. La semaine dernière, un journal privé de la place a révélé que plusieurs vire-



M. Dominique Pin

ments bancaires ont été effectués entre janvier et juin 2007, par Areva au profit du commandant d'un peloton des forces d'intervention et de sécurité (FNIS) détaché pour protéger le site d'Imouraren qui a été attaqué en avril dernier par les rebelles du MNJ (Imouraren est le plus important site découvert récemment et dont la production d'uranium attendue pour 2010 est estimée à 5 tonnes par an). Ce

chef militaire, rappelons le, a rejoint début juillet la rébellion armée. A Areva, on parle d'une fausse accusation. Les dits transferts auraient été effectués sur la base d'un accord écrit entre les autorités nigériennes et le Groupe, pour les besoins de sécurité.

Le 17 juillet dernier, Mr. Pin avait, au cours d'un point de presse qu'il a animé, démenti toute connivence de son groupe d'avec le MNJ et soutenu qu'Areva qui compte consentir pour l'exploitation du gisement d'Imouraren, un investissement de l'ordre de 700 milliards de francs CFA, a plutôt besoin de sécurité et de paix. La colère des autorités nigériennes tient, dit-on, aussi du refus d'Areva à remettre au pays les données géologiques.

Le conflit est désormais ouvert entre le groupe industriel français et le gouvernement nigérien qui cherche à

diversifier ses partenaires dans l'exploitation des ressources minières du pays. La concurrence chinoise et celle de la multinationale Rio Tinto mettent en mal Areva dont les concessions sont en discussion avec Niamey. « Nous avons été surpris d'apprendre la notification de l'expulsion du représentant d'Areva au Niger par les autorités de ce pays », a déclaré, vendredi dernier à la presse, le porte parole du Quai d'Orsay, Denis Simonneau.

« Il s'agit d'un geste que nous ne comprenons pas et qui ne nous paraît pas conforme au nouvel élan que nous souhaitons donner aux relations de partenariat et d'amitié entre la France et le Niger comme plus généralement entre la France et l'Afrique », a-t-il ajouté.

La réaction du président français en visite au Gabon vise à régler à l'amiable le contentieux. « Je ne voudrais rien dire qui complique une situation qui l'est déjà suffisamment, le Niger étant un pays important pour nous, puisque ce sont les principaux producteurs d'uranium militaire, d'où la présence d'Areva sur place », a expliqué Nicolas Sarkozy. Le président gabonais, Omar Bongo Odimba, a, quant à lui, manifesté sa volonté d'offrir ses bons offices pour « essayer de renouer les fils du dialogue ». En principe, ce lundi, le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner s'entretiendra à Paris avec son homologue nigérienne Aichatou Mindaoudou. Cette rencontre va-t-elle aboutir à un dénouement de la crise et restaurer la confiance entre le Groupe français et les autorités nigériennes ? Rien n'est moins sûr ! On peu s'attendre en revanche, à une révision des clauses du partenariat vieux de près de 40 ans. Le Niger est en tout cas en position de pouvoir monter les enchères.

⇒ ⇒ On peut conclure qu'AREVA récupère 70% de la production, il s'agit :

- * D'un pillage de ressources du pays ;
- * D'une catastrophe écologique ;
- * D'une faillite politique nigérienne. Les dirigeants sont complices, mais les citoyens ne se résignent plus : des grèves ont lieu malgré l'arrestation de salariés et leurs licenciements.

Constats :

- * Des complications administratives sont opposées aux membres de l'ONG qui dénoncent parce qu'ils sont salariés et pour se déplacer à l'étranger et même à l'intérieur du pays, de peur de révéler ce qui se vit dans les mines ;
- * AREVA a pris l'engagement (?) d'investir dans le domaine agricole dans une vallée au Nord du pays.

Cette promesse si elle est tenue doit être suivie de très près ;

- * L'ITIE : le Niger a adhéré à l'initiative avec un début d'activités quoi que timide.
- * Nous estimons qu'au stade actuel des choses que des audits doivent être faits pour toutes les extractions par des organisations indépendantes en lien avec la Campagne : « PCQVP ».

Après ce qui vient d'être dit et en mémoire des 2.500 milliards qui ont été détournés par AREVA, les nigériens s'indignent de l'accusation de Bush qui reproche au Niger d'avoir vendu de l'uranium à l'Irak alors que c'est la France qui a la maîtrise de la vente du minerai. La société civile a porté plainte contre Bush. Mais cette démarche n'a été soutenue par aucun pays. L'aide pour le développement de la vallée au

nord fait partie d'une aide totale de 11 milliards répartis entre :

- * Des bourses de formations d'ingénieurs (une troisième mine devrait ouvrir et qui aura besoin de main d'œuvre qualifiée ;
- * La lutte contre le VIH/SIDA ;
- * L'aménagement de la vallée. Ces crédits seront mis à la disposition du gouvernement qui exécutera le programme. Pourquoi ces crédits ne sont-ils pas confiés à la société civile ?

En conclusion nous retenir :

1. La nécessaire souveraineté du Niger sur ses ressources naturelles et minières ;
2. La transparence à établir dans l'exploitation et la gestion des ressources.

Serge GUERO

Albert Chaïbou

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Le contexte géostratégique et politique en Afrique

Les ressources extractives font partie de la richesse naturelle du monde. Elles se classent en trois catégories :

- les solides ;
- les liquides
- les gaz.

Le Continent africain est celui qui renferme la plus importante part des richesses naturelles (pétrole, minerais, gaz, bois, etc.), mais est aussi celui de l'extrême pauvreté des populations (majoritairement en dessous du seuil de pauvreté), due le plus souvent à l'injustice et l'iniquité dans l'accès aux ressources et/ou la réaffectation des richesses nationales tirées de l'exploitation de ces ressources (Cf. revendications du Delta du Niger, du sud Soudan et du Darfour : partage équitable du pouvoir et des richesses).

Les ressources extractives représentent des biens d'une immense utilité dans la vie des pays, aussi bien les pays riches que ceux en voie de développement. En effet, alors que le pétrole, l'uranium, le charbon, le gaz naturel, constituent les sources d'énergie actuellement utilisée dans le développement économique et social à travers le monde ; l'or, le fer, l'étain et bien d'autres ressources extractives favorisent d'autres formes de développement (civil et militaire).

C'est tous ces éléments qui justifient la course aux ressources énergétiques, de la part de toutes les puissances industrielles du monde, qui veulent y maintenir leur puissance et leur hégémonie. Pour prendre le cas du pétrole qui de nos jours est la matière première qui présente plus d'enjeux sur toute l'étendue de la planète¹, disons qu'il constitue la source d'énergie pour 50% des besoins de mobilité à travers le monde. Le pétrole existe dans la plupart des pays du

monde, même si la quantité demeure négligeable dans le cas de certains pays.

Mais, il faut reconnaître que c'est les pays du Moyen Orient qui possèdent les deux tiers des réserves connues de brut du monde (estimées à environ 150 milliards de tonnes, soit 3 000 milliards de barils selon la *United States Geological Survey (USGS)*, et constituent les principaux pourvoyeurs des grandes puissances industrielles en pétrole. Mais de plus en plus, le continent africain devient la mire des compagnies pétrolières occidentales, appuyées par leur gouvernement.

Cependant, le continent africain devient de plus en plus le point de mire des compagnies pétrolières occidentales, appuyées par leur gouvernement. Les recherches et/ou l'exploitation sont en cours dans plusieurs pays, par des compagnies pétrolières des pays appelés "géants pétroliers" (Malaisie, Etats-Unis d'Amérique, Chine, Inde, Canada, France, Angleterre, Hollande, etc.). Les intérêts géostratégiques, politiques et économiques sont immenses ! Des découvertes importantes de pétrole ont déjà été réalisées, et dans certains pays, l'exploitation a d'ores et déjà commencé.

Dans certains cas, les compagnies étrangères soutenues par leurs gouvernements, tissent des relations "célestes", c'est-à-dire au plus haut sommet de l'Etat, afin d'influencer l'élaboration des Lois et Conventions (minières et pétrolières) des pays dont elles visent la spoliation des richesses. Cette situation leur permettra ainsi d'effectuer des opérations de recherche et d'exploitation des richesses des pays en question, dans la plus

grande opacité, au détriment des populations, en violation flagrante des conventions internationales et régionales relatives aux droits humains, des peuples et des communautés, sous le couvert de la coopération au développement.

En ce qui concerne les Etats-Unis, premier pays consommateur de pétrole au monde avec plus de 20 millions de barils par jour, la revue MFI Hebdo soulignait dans sa livraison du 05/08/2005 que : "le pétrole n'est pas absent des préoccupations sécuritaires américaines dans leur lutte globale contre le terrorisme et la protection des réserves mondiales de brut. Les Etats-Unis ont ainsi lancé en 2002 la Pan Sahel Initiative (PSI), renommée en 2004 Trans-Sahara Counter Terrorism Initiative (TSCTI). Ce programme, financé par le Département d'Etat, doit aider quatre pays du Sahel -Mali, Mauritanie, Niger et Tchad- à combattre le terrorisme en équipant des unités locales qui sont entraînées, notamment, par des forces spéciales venues d'Allemagne et dépendant du Commandement américain en Europe". Nous pouvons nous poser la question de savoir si ces pays présentent réellement des menaces terroristes ? Nous devons dès lors comprendre les vraies motivations de cette initiative américaine.

Quant à la Chine, deuxième consommateur mondial de pétrole (2^{ème} pollueur au gaz à effet de serre) après les Etats-Unis, son appétit est insatiable : sa consommation qui est actuellement de 7 millions de barils par jour, et triplera en 2020. En 2004, Chine comptait 13 millions de véhicules motorisés toute catégories confondues, ce nombre passerait à 175 millions en 2020. Mais malgré

l'augmentation des besoins, la production nationale de pétrole diminue (moins de 4 millions de barils par jours). Or, la mondialisation et la délocalisation des entreprises fait aujourd'hui de la Chine une "usine mondiale", le pays fait face à un énorme déficit de stabilisation de la fourniture de l'énergie pour garantir la poursuite du développement économique. Entre autre solutions envisagée, en plus du pétrole, c'est de miser aussi sur les sources d'énergie alternatives : solaire, éolien, hydroélectricité, hydrogène, et même le nucléaire et le gaz. Rappelons d'ailleurs que "deux centrales nucléaires ont été inaugurées en 2006 ; une quarantaine d'autres devraient l'être dans les quinze prochaines années". Les négociations sont actuellement en cours dans plusieurs pays pour la fourniture d'uranium. Parallèlement, la Chine s'est lancée dans une politique de "pétro diplomatie" agressive de rachat d'actifs pétroliers partout dans le monde, dont au Niger. Il vous souviendra du sommet Chine - Afrique tenu en novembre 2006 à Pékin, où les Chefs d'Etats Africains étaient invités.

Il faut retenir que de nos jours, plus que jamais, plusieurs autres pays du nord (Américains et Européens) convoitent les matières premières africaines et se lancent à leur conquête pour tirer le maximum de profits au détriment des populations des pays concernés, du fait de la faiblesse structurelle et politique de nos Etats. Dans le domaine spécifique du pétrole, il importe de souligner que depuis le 11 septembre 2001, les pays du Moyen Orient sont considérés par les Etats-Unis (premier pays consommateur de pétrole dans le monde) comme des alliés non fia-

bles. Au vu de des incertitudes politiques dans cette partie du monde, les gouvernements et compagnies pétrolières occidentaux envisagent de diversifier les sources d'approvisionnement. Dès lors, ils considèrent l'Afrique comme "la nouvelle terre promise". Les recherches se sont intensifiées en quelques années sur le continent et s'intensifient encore. En ce qui concerne spécifiquement notre pays, nous devons nous rappeler de la vague de conventions signée par le Gouvernement nigérien ces derniers mois.

Dans la majorité des cas, la "colonisation pétrolière" des pays, surtout ceux du Sud est cautionné aussi bien politiquement que financièrement par des institutions internationales. Il faut rappeler que depuis la nuit des temps, les intérêts géostratégiques, politiques et économiques que manifestent des puissances occidentales constituent le moteur des relations internationales, malgré les conséquences dramatiques que cela entraîne : nous faisons là allusion :

- aux conflits dans le monde : guerres mondiales, annexion de l'Iran en 1951, guerres d'Afghanistan et d'Irak de 2000 à nos jours, etc. ; génocide au Rwanda et en République Démocratique du Congo, guerre civile au Congo Brazza, pour ne citer que ceux-là ;
- au réchauffement de la planète : augmentation de la température du monde de 2 à 4°C à l'horizon 2020 ;
- conversion des régimes politiques africains, même les plus démocratiques en régimes autocratiques et sanguinaires ;

Cela illustre l'engouement de certaines puissances occidentales à contrôler les pouvoirs locaux et les ressources naturelles de la région, principalement le pétrole au profit de leur économie (par exemple : garder une zone d'influence politi-

que et économique en ce qui concerne la France ; assurer l'approvisionnement garanti en matières premières pour les USA : 25% des besoins intérieur en hydrocarbure à partir du golfe de Guinée ; pour la Chine, l'accès aux matières premières de la région : fer au Gabon, pétrole au Soudan, au Niger, etc.). Il n'est pas rare de voir que ces stratégies sont souvent soutenues et relayées par les pouvoirs locaux qui à leur tour, cherchent à contrôler la rente produite par ces mêmes ressources pour se pérenniser.

Dans certaines régions ou certains pays, l'élaboration des Lois minières et pétrolières est influencée par les gouvernements et compagnies occidentales, et la recherche et l'exploitation des richesses des pays se font dans la plus grande opacité, au détriment des populations, dans les violations flagrantes des conventions internationales et régionales relatives aux droits humains, des peuples et des communautés.

A titre illustratif, comment pouvons-nous comprendre : qu'au moment où l'article 17 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme proclame que "*Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété*" ; et où l'article 21 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples que le Niger a ratifié stipulant en son article 21 que : "*Les peuples ont la libre disposition de leurs richesses et de leurs ressources naturelles. Ce droit s'exerce dans l'intérêt exclusif des populations. En aucun cas, un peuple ne peut en être privé. En cas de spoliation, le peuple spolié a droit à la légitime récupération de ses biens ainsi qu'à une indemnisation adéquate*",

· que l'article 4 du Code Minier UEMOA stipule que "Les

substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol, les eaux territoriales et sur le plateau continental d'un Etat membre sont propriété de cet Etat. Toutefois, les titulaires des titres miniers d'exploitation acquièrent la propriété des substances minérales qu'ils extraient". On voit ici la perche tendue par l'UEMOA, institution régionale aux multinationales : possibilité non seulement d'investir mais de s'approprier les ressources naturelles des pays membres.

Cette analyse peut être étendue aux cas spécifiques de chaque pays.

Ce constat est déjà fait par plusieurs pays, et des analyses d'atténuation des risques ont été réalisées. Ainsi devant l'offensive des compagnies pétrolières, les pays africains producteurs de pétrole se sont organisés en association : Association des Pays Africains Producteurs de Pétrole (APPA). En 2003, les réserves prouvées de pétrole de ces pays sont estimées à 98 milliards de barils. Parmi les nouveaux pays producteurs de pétrole ayant rejoint l'APPA, nous pouvons citer le Tchad, le Soudan et la Mauritanie. Le Niger le sera probablement bientôt, si l'on considère les déclarations de l'ancien Premier Ministre, peut de temps avant sa destitution par le Parlement.

Nous pouvons retenir que les enjeux, les risques et les inquiétudes qui entourent la question de la gestion des industries extractives ne sont point à démontrer, tant l'Afrique a souffert et souffre encore de sa richesse. Mais l'espoir n'est pas perdue, car aujourd'hui, un peu partout, des stratégies de pressions, de surveillance et de contrôle des ressources naturelles par les citoyens sont entrain de se mettre en place pour réduire et/ou mettre fin aux dérives des puissances industrielles. Cette lutte est

soutenue par certaines diplomates qui se font de plus en plus fortement entendre pour que les revenus issus de l'exploitation des industries extractives soient utilisés et gérés de manière démocratique et transparente pour un développement durable. C'est notamment le cas de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives, du Premier Ministre britannique, qui demande aux compagnies actives dans le domaine des industries extractives de déclarer ce qu'elles reversent aux pays africains. Le Gouvernement du Niger, par la voix de son Premier Ministre, a déclaré solennellement son adhésion à cette initiative, lors d'un Sommet tenu à Londres en mars 2005 et a lancé officiellement les activités en septembre 2006. Malheureusement jusque là le train n'a pas quitté la gare. Mais nous estimons qu'il n'est pas tard pour la société civile nigérienne, de rappeler aux décideurs nigériens que le wagon doit avancer.

Almoustapha S. Moumouni
Chercheur
socio-économiste
BP. 11979 Niamey

¹ Certes de nos jours des énergies de substitution au pétrole existent dans le domaine de la mobilité, par exemple le biocarburant au Brésil (à partir de la canne à sucre) leur permettant de couvrir 25% de leurs besoins en carburant, mais il résulte que le lobby pétrolier résiste à l'ère de la substitution. Mais heureusement d'ailleurs, car pour les défenseurs de l'environnement, le biocarburant est une menace contre la diversité biologique et la souveraineté alimentaire. Nous ne devons pas nous appesantir sur cette question qui n'est pas l'objet de notre réflexion actuelle.

Comprendre le processus de validation de L'ITIE

Comprendre le processus de validation de l'Initiative de Transparence des Revenus des Industries Extractives, ITIE, tire l'essentiel de ses informations du Rapport final du Groupe Consultatif International et du Guide de validation de l'ITIE.

Comprendre le processus de l'ITIE n'a pas la prétention de fournir toutes les informations contenues dans les deux documents cités ci-dessus qui traitent de la validation.

Nous encourageons toutes les personnes, étudiants, professeurs, responsables politiques, responsables des entreprises et les militants de la société civile, qui s'intéressent aux questions de transparence dans le cadre de l'ITIE et qui veulent avoir tous les détails sur la validation d'aller vers le Rapport final du GCI et le Guide de validation disponibles sur le site web de la Coalition PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ : www.publishwhatyoupay.org. Comprendre le processus de validation a, de part sa méthodologie questions – réponses, l'avantage de vous aider à mieux cerner les contours de cette étape cruciale pour l'Initiative de Transparence des Revenus des Industries Extractives. La validation est une réponse qui

prend en compte les préoccupations de la société civile au sujet du caractère volontaire de l'ITIE.

En effet, le caractère volontaire de l'initiative faisait croire aux acteurs de la société civile que les pays qui y adhéraient étaient libres de faire ce qu'ils voulaient. Ils pouvaient faire la déclaration d'adhésion et s'arrêter là, ils pouvaient appliquer les principes et critères de la manière qui leur semblaient bonne, etc. L'absence de toute sanction pour les pays qui ne respecteraient pas les principes et critères de l'ITIE inquiétait énormément les acteurs de la Société civile.

La validation ne résout pas toutes ces inquiétudes, mais elle est une avance importante en ce sens qu'elle permet de vérifier si les Etats respectent leurs engagements ou pas, et de voir si les Etats respectent les principes et critères de l'ITIE ou pas.

La validation n'est pas une sanction. Mais le fait qu'il prévoit pour les pays dont les progrès ne sont pas significatifs, et cela après deux rapports de validation, l'exclusion de la liste est déjà un pas dans la bonne direction.

Ainsi la validation est un processus qui vaut la peine d'être connu et vulgarisé.

I. Validation de l'ITIE, qu'est ce ?

Le rapport final présenté par le Groupe Consultatif International, lors de la troisième conférence internationale de l'ITIE organisée au mois d'octobre 2006 à Oslo en Norvège, ne définit pas de manière expresse ce qu'il faut entendre par la validation de l'ITIE.

Cependant, il ressort de la lecture de ce rapport que la validation de l'ITIE peut être entendue comme étant un processus par lequel un pays ou une entreprise fait vérifier par un valideur ses progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE ou la conformité de son rapport ITIE aux principes et critères de l'Initiative de Transparence des Revenus des Industries Extractives.

La validation n'est pas un audit financier. Elle consiste seulement à voir si le pays et les entreprises font effectivement ce qu'ils prétendent faire dans le cadre de l'ITIE ou pas.

I. Qui peut demander la validation ?

La validation peut être demandée soit par un pays candidat ou par un pays conforme.

Le pays candidat est celui qui a adhéré à l'ITIE et qui a fourni au Conseil et au Se-

crétariat de l'ITIE la preuve documentaire qu'il remplit les indicateurs ci après :

- L'engagement d'appliquer l'ITIE,
- L'engagement de travailler avec la société civile et le secteur privé,
- La nomination d'une personne chargée de diriger la mise en œuvre,
- Le plan de travail national accepté par toutes les parties prenantes.

C'est un pays qui n'a pas encore atteint l'étape de publication, de diffusion et de débat d'un rapport ITIE.

Le pays conforme est celui qui a entièrement adopté l'ITIE et a respecté les vingt indicateurs prévus dans le tableau de validation. Ce pays doit avoir publié et distribué un rapport ITIE.

Les indicateurs dont il est question sont liés aux quatre phases de l'ITIE qui sont les suivantes :

Phase d'adoption : cette phase a quatre indicateurs suivants :

- Le Gouvernement a-t-il émis une déclaration publique catégorique de ses intentions de mettre en œuvre l'ITIE ?
- Le Gouvernement s'est-il engagé à travailler avec la société civile et les entreprises pour mettre en œuvre l'ITIE ?
- Le Gouvernement a-t-il nommé une personne principale pour diriger la mise en

œuvre ?

- Un plan de travail national, avec tous les coûts indiqués, a-t-il été publié et rendu largement disponible ?

La Phase de Préparation : elle comprend neuf indicateurs suivants :

- Le Gouvernement a-t-il créé une commission de parties prenantes qui surveille la mise en œuvre de l'ITIE ?

- La société civile participe-t-elle au processus ?

- Les entreprises participent-elles au processus ?

- Le Gouvernement a-t-il supprimé les obstacles à la mise en œuvre de l'ITIE ?

- Les modèles concernant le reporting ont-ils été définis ?

- La commission de parties prenantes est-elle satisfaite de l'organisation nommée pour réconcilier les chiffres ?

- Le Gouvernement s'est-il assuré que toutes les entreprises communiquent leurs chiffres ?

- Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour que les rapports des entreprises soient basés sur des comptes audités ?

Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour que ses rapports soient basés sur des comptes audités ?

La Phase de divulgation : elle comprend cinq indicateurs suivants :

- Tous les paiements importants relatifs au pétrole, gaz et minerais versés par les entreprises au Gouvernement ont-ils été divulgués à l'organisation chargée de réconcilier les chiffres et préparer le rapport ITIE ?

- Tous les revenus importants relatifs au pétrole, gaz et minerais perçus par le Gouvernement ont-ils été divulgués à l'organisation chargée de réconcilier les chiffres et de préparer le rapport ITIE ?

- Le Groupe de parties prenantes se déclare-t-il satisfait du travail réalisé par l'organisation chargée de réconcilier les chiffres des entreprises et ceux du Gouvernement ?

- Le rapport de l'ITIE identifie-t-il les divergences et donne-t-il des recommandations en matière d'actions à mener ?

- Comment les entreprises du pétrole, du gaz et des mines ont-elles soutenu la mise en œuvre de l'ITIE ?

La Phase de dissémination : elle comprend deux indicateurs suivants :

- Le rapport de l'ITIE a-t-il été mis à la disposition du public de manière accessible, complète et compréhensible ?

- Quelles mesures ont été prises pour suivre les leçons

appries, résoudre les divergences et s'assurer que la mise en œuvre de l'ITIE est valable.

Ces indicateurs sont évalués à l'aide d'un certain nombre d'outils d'évaluation des indicateurs dont les détails sont donnés dans le Guide de validation de l'ITIE.

Il faut aussi signaler que c'est dans le cadre de la validation du pays que les entreprises qui participent à l'ITIE peuvent se faire aussi valider en remplissant et en renvoyant au valideur un formulaire d'auto évaluation dont le modèle se trouve dans le Guide de validation.

III. Quels sont les objectifs de la validation ?

Les objectifs de la validation sont différents selon que le pays est un pays candidat ou un pays conforme.

Pour le pays candidat, l'objectif est de mesurer le progrès que le pays réalise dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le valideur cherchera à savoir si le pays fait effectivement ce qu'il prétend faire dans le cadre de l'ITIE.

Pour le pays conforme, l'objectif est de fournir une évaluation absolue de la conformité ou de la non conformité du pays aux principes et critères de l'ITIE.

VI. Qui peut valider un pays ou une entreprise ?

Les valideurs sont un groupe de personnes ou des individus réunissant les aptitudes et expériences nécessaires pour mener ce genre de travail. C'est notamment les aptitudes techniques et financières, l'expérience des initiatives internationales de développement, l'expérience et expertise de l'ITIE.

Ils doivent être crédible, intègre et indépendant. Ils doivent figurer sur une liste des valideurs agréés établie par le Secrétariat et le Conseil de l'ITIE.

C'est le Groupe de parties prenantes qui choisit, suivant un processus d'appel d'offre ouvert, concurrentiel et transparent, le valideur qui devra faire la validation.

Le valideur est payé par le Gouvernement du pays qui veut se faire valider.

V. Quels sont les principes qui guident la validation ?

La validation est sous tendue par les principes suivants :

- La validation se concentre uniquement sur la mise en œuvre de l'ITIE,
- La validation est basée sur une norme internationale commune afin de pouvoir réaliser des comparaisons entre pays,
- Le pays doit également s'approprier le processus pour que la situation in-

dividuelle du pays soit comprise et prise en compte,

- La validation doit mettre en jeu la participation de plusieurs parties prenantes,

- La validation doit être légère et ne doit pas créer du travail administratif superflu,

- La validation doit mettre l'accent sur des recommandations constructives et éviter les critiques,

- Le Valideur doit posséder une expertise, des connaissances et une expérience suffisantes de l'ITIE,

- Le Valideur doit avoir une capacité suffisante, par exemple en personnel, pour pouvoir s'acquitter effectivement de son rôle,

- La validation n'est pas un audit financier.

VI. Comment se fait le travail de validation ?

Dès que le Valideur est nommé par le Groupe de parties prenantes, il peut débiter le travail de validation.

Le Valideur se servira des documents ci après pour faire son travail :

- Le Plan de travail national,
- Le Tableau de validation et les outils d'évaluation des indicateurs,
- Les Formulaires pour les entreprises.

Après, il va rencontrer les parties prenantes, l'organisation chargée de réconcilier les chiffres divulgués par les entreprises et le Gouvernement. Il peut rencontrer aussi les autres parties telles que la société civile et les entreprises qui ne sont pas dans le Groupe de parties prenantes.

En fin, une fois en possession des informations nécessaires, il établit son rapport dont il transmet les copies au Groupe de parties prenantes, au Gouvernement et au Conseil ITIE.

VII. Quel est le sort qui peut être réservé au rapport du Valideur ?

Deux cas de figure sont envisageables :

- Si le rapport est satisfaisant pour le

Groupe de parties prenantes, le Gouvernement et le Conseil de l'ITIE, il sera publié et ses conclusions et suggestions seront mises en œuvre,

- Si le processus de validation donne lieu à un différend, il revient au Valideur de le régler. Si le Valideur n'arrive pas à régler un différend, il doit le signaler dans son rapport.

Pour les différends les plus graves concernant le processus de validation, ils doivent être portés devant le Conseil et le Président de l'ITIE.

VIII. Quel est le sort qui peut être réservé au pays qui ne fait pas de progrès ?

Lorsque la validation indique qu'aucun progrès significatif n'a été fait et que les intentions de mettre en œuvre l'ITIE conformément aux Principes et Critères ne sont pas sérieuses, le Valideur peut recommander au Conseil de l'ITIE la radiation du pays de la liste de pays candidats. Une telle recommandation peut être faite, par exemple, dans le cas où deux exercices de validation aboutissent aux mêmes conclusions.

Conclusion

Notre combat pour plus de transparence et plus de justice dans tous les secteurs et particulièrement dans les industries extractives ne réussira que dans la mesure où toutes les lois tant nationales qu'internationales et toutes les initiatives internationales de développement aux quelles nos pays ont adhéré seront connues de beaucoup de nos concitoyens. Cela leur permettra d'en exiger le respect.

La vulgarisation de l'Initiative de Transparence des Revenus des Industries Extractives à laquelle nos pays ont adhéré est un devoir citoyen.

Comprendre le processus de validation de l'ITIE est un pas que nous faisons dans cette direction.

Maître Jean Claude KATENDE
Coordinateur National
de la Coalition/RDC

Qui est Maître Jean Claude KATENDE ?

Maître Jean Claude KATENDE est avocat au Barreau de Lubumbashi en République Démocratique du Congo.

Défenseur actif des Droits de l'Homme depuis 1996 au sein de l'Association africaine de défense des Droits de l'Homme, ASADHO/Katanga en sigle, il est :

Président de l'ASADHO/Katanga depuis 2003,

Coordinateur National de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez depuis

2006,
Membre du Comité Technique National de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2006.

Après sa participation à la troisième conférence internationale de l'ITIE qui a eu lieu à Oslo en Octobre 2006, il a décidé d'écrire cette brochure pour partager avec tous ceux qui s'intéressent à la question de transparence des industries extractives les informations sur le processus de validation de l'ITIE.

Rapport de l'atelier de formation sur la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez »

Introduction Générale

L'atelier de formation sur la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez : PCQVP » destiné aux acteurs de la société civile nigérienne, s'est déroulé au Centre de Formation en Droits Humains de l'Association pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) à Niamey, du 15 au 17 juin 2007. Ledit atelier a été organisé par le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB) et financé par l'ONG Internationale SWISSAID.

Les principaux thèmes de communication sont au nombre de trois :

1. L'apport des mines dans l'économie nigérienne ;
2. L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) ;
3. La campagne « Publiez Ce Que Vous Payez ».

L'unique discours à l'ouverture de l'atelier a été prononcé par le Coordonnateur National du ROTAB /PCVP-Niger, Mr Ali IDRISSE qui, après avoir souhaité la chaleureuse bienvenue aux participants a tenu à remercier l'ONG Internationale SWISSAID, la presse publique et privée pour l'accompagnement soutenu qu'ils n'ont cessé de faire à l'endroit du ROTAB ainsi que leur disponibilité sans faille.

Poursuivant son intervention, le Coordonnateur a dit : « selon les statistiques, les trois quarts (3/4) du commerce africain relève du secteur des ressources naturelles. En 2003, plus de dix (10) milliards de dollars US ont été injectés dans le pétrole africain seulement...

... le Niger est doté d'énormes ressources (or, uranium, pétrole, charbon etc.) mais du fait que les ressources minières et pétrolières soient des ressources non renouvelables et par conséquent non durables, notre pays se doit de les mettre à profit pour donner un coup de force à son processus de développement...

... le Niger, malgré l'engagement de ces autorités dans le processus mondial pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) n'échappe malheureusement pas à cette mal



Ali Idrissa, Coordonnateur national du ROTAB prononçant le discours de clôture de l'atelier

gouvernance...
Le malaise est encore plus crucial au niveau des exploitations d'uranium d'Arlit où le Groupe AREVA au mépris de toutes les normes nationales et internationales continue de polluer l'environnement et faire de la discrimination dans le traitement entre nationaux et travailleurs occidentaux...

... si rien n'est fait pour asseoir les conditions d'une base saine quant à l'exploitation de nos richesses naturelles devant créer les conditions d'un développement durable pour nos populations, nous serons confrontés à brèves échéances à des conflits de toute nature devant-t-il poursuivre.

.... Pour terminer, Monsieur le Coordonnateur a demandé la mobilisation de tous les participants et au-delà de toute la société civile afin de créer un environnement de transparence pour un développement durable et harmonieux dans notre pays».

Le premier conférencier le docteur Chérif Chako a traité du thème portant sur : « L'apport des mines dans l'économie du Niger ».

Il a axé son intervention autour de trois (3) axes :

- 1- le droit ;
- 2- la vision et la mission ;
- 3- la gouvernance.

S'agissant du droit, le conférencier a parlé de l'article 1 du Pacte des droits économiques, sociaux et culturels. Les ressources d'un pays appartiennent à la communauté et ne seraient en aucun cas être la propriété de

quelques individus. Tant qu'il n'y a pas de transparence dans la gestion, il ne pourra y avoir de progrès. S'il y'a des ressources, elles doivent appartenir à l'ensemble de la communauté du pays, donc on ne saurait les refuser à quelques individus pris dans un groupe. Le combat de la société civile doit être appuyé par celui des gouvernants pour qu'il y ait transparence dans la gestion et parvenir à obtenir des informations pour diffusion. Nous faisons face aux problèmes avec des revenus générés par les minerais d'où la nécessité de chercher la cohésion sociale et lutter contre la corruption. Chercher à faire un consensus sur la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez ».

Abordant le deuxième axe, le conférencier a dit en substance : « pour mieux vivre, il faut avoir une vision et une mission ». Notre développement peut être basé sur le soleil, le vent, l'eau, l'absence de ressources ne détermine pas nécessairement le développement, c'est plutôt la stratégie à mettre en œuvre qui importe et la façon de sa mise en œuvre.

Mettant l'accent sur les ressources minières, le conférencier a évoqué le paradoxe et le mirage que représentent les ressources naturelles en posant notamment la question de savoir ce qui explique l'état déplorable dans lequel les pays disposant des ressources naturelles se trouvent.

La journée du 16 juin 2007 a été marquée par la communication de Monsieur Manou Boubacar, relative à l'Initiative pour la Trans-

parence dans les Industries Extractives.

L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et l'expérience nigérienne dans la mise en œuvre de celle-ci ont constitué les deux axes principaux de son intervention.

Introduisant le premier axe, il a rappelé le paradoxe des pays riches en ressources pétrolières et minières qui enregistrent des résultats économiques et sociaux décevants, notamment en Afrique :

Faisant l'historique de l'ITIE, le conférencier a indiqué que l'initiative a été lancée en 2002 par le Premier Ministre Britannique, Monsieur Tony Blair.

Abordant l'expérience nigérienne dans la mise en œuvre de l'ITIE, Monsieur Manou a dit en substance que plusieurs actes ont été posés, notamment la mise en place officielle du comité de pilotage le 28 décembre 2006.

La journée du 17 juin 2007 a été consacrée à la communication portant sur le thème de la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez : PCQVP ».

Le conférencier a commencé par retracer la situation difficile que vivent les populations des pays en développement, producteurs de pétrole et de minerais. Il a expliqué aux participants le contexte dans lequel la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez » a été également lancée en 2002. La mobilisation de la société civile, l'engagement de la Banque Mondiale, du FMI et du G8 ont permis de réaliser des progrès notables a-t-il poursuivi.

Cependant force est de constater qu'il existe une différence entre la campagne « PCQVP » et l'ITIE.

Après chacune des communications, s'en sont suivis des débats très enrichissants avec pour certains cas des recommandations.

Synthèse de la première journée :

La première communication à l'atelier de formation est la conférence du Dr Chérif Chako, économiste, enseignant-chercheur à la faculté des sciences économiques et juridiques (FSEJ) de



Une vue des participants à l'atelier de formation

l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Le thème de cette communication porte sur l'apport des mines dans l'économie nigérienne.

Le conférencier a surtout dégagé des pistes de réflexion sur le paradoxe et le mirage que présentent les ressources naturelles. Mettant l'accent sur les ressources minières, le conférencier a évoqué ce paradoxe en posant la question de savoir ce qui explique l'état déplorable dans lequel les pays disposant des ressources naturelles se trouvent. Le conférencier a donné plusieurs «éléments de réponse à cette question.

Il s'agit :

- De la faiblesse des investissements directs ;
- Du commerce international des produits de base ;
- Des incitations perverses ;
- De l'augmentation des convoitises, de la corruption et des inégalités ;
- De la difficulté d'apparition d'une classe moyenne ;
- Du Dutch disease ou syndrome hollandais.

Abordant la question du mirage, le conférencier a souligné que les populations croient que les richesses naturelles les font sortir de la pauvreté et de la misère. Il a estimé que le niveau de vie ne dépend pas strictement des richesses naturelles mais plutôt de l'efficacité avec laquelle les populations utilisent ces ressources. Pour étayer cette argumentation, le conférencier a pris l'exemple de l'exploitation de l'or et de l'uranium au Niger dont les recettes n'ont visiblement pas eu d'impact significatif sur le niveau de vie des populations. Pour améliorer l'apport des ressources minières en valeur ajoutée et modifier leurs impacts économiques et sociaux, le conférencier a dégagé trois axes. Ces axes sont la promotion des

droits économiques, sociaux et culturels, le développement d'une vision et d'une planification stratégique ainsi que la promotion d'une bonne gouvernance. Le conférencier a suscité un débat au cours duquel plusieurs aspects ont été soulignés par des intervenants. Il s'agit notamment de :

- De l'utilisation des recettes du phosphate au Niger ;
- Du circuit suivi par les recettes minières ;
- De la question de la signature et du contenu des conventions minières ;
- De l'apport des recettes minières aux secteurs sociaux de base tels la santé et l'éducation.
- Du rôle des puissances étrangères dans l'exploitation des ressources minières ;
- Des rapports entre les gouvernants et les multinationales dans l'exploitation minière ;

Les recommandations suivantes ont été proposées suite à l'exposé :

- La nécessité d'une collaboration entre la société civile et les pouvoirs publics ;
- La nécessité de transparence et le contrôle dans la gestion des ressources minières ;
- La nécessité de dégager un consensus national sur l'utilisation prioritaire des ressources minières ;
- La formation de la population sur les ressources minières et leur exploitation ;
- L'implication de la société civile dans l'élaboration des documents stratégiques ;
- Le renforcement de l'unité nationale.

Synthèse de la deuxième journée :

La journée du 16 juin 2007 a été consacrée à la communication présentée par Mr MANOU Boubacar, Coordonnateur de l'ITIE au Cabinet du Premier Mi-

nistre. L'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et l'expérience nigérienne dans la mise en œuvre de celle-ci ont constitué les deux axes principaux de l'intervention du conférencier. Il a introduit le premier axe en rappelant le paradoxe des pays riches en ressources pétrolières et minières qui enregistrent des résultats économiques et sociaux décevants, notamment en Afrique. Le Coordonnateur de l'ITIE a situé les causes de ce paradoxe au niveau des facteurs techniques et politiques avant de proposer la bonne gouvernance et la transparence comme facteurs clés de solution à ce paradoxe. Faisant l'historique de l'ITIE, Mr MANOU Boubacar a indiqué que l'initiative a été lancée par le Premier Ministre Britannique Tony Blair au sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en septembre 2002. Par la suite, cette initiative a été soutenue par le groupe des huit pays (le G8) les plus industrialisés au cours de leur sommet à Evian et par les bailleurs de fonds. L'ITIE a été mise en œuvre par plusieurs pays en Afrique, en Europe, en Asie et en Amérique latine.

Le conférencier a également exposé le but et les critères de l'ITIE ainsi que les étapes du processus qui sont l'adhésion, le démarrage, la mise en œuvre et la revue. D'autres aspects, tels que le processus d'ensemble de l'ITIE, le processus de décision, le financement et les conditions de sa réussite ainsi que les bénéfices attendus par les gouvernants, les entreprises privées et la société civile ont été mentionnés par le conférencier.

Abordant l'expérience nigérienne dans la mise en œuvre de l'ITIE, Mr MANOU Boubacar a indiqué que plusieurs actes ont été posés, notamment la mise en place officielle du Comité de pilotage le 28 décembre 2006. Le dispositif institutionnel, les missions, la composition et les mandats des organes prévus dans ce dispositif ainsi que le plan d'action ont fait l'objet d'une large explication par le conférencier. Le débat ouvert après la conférence a permis aux participants de débattre de plusieurs points dont les plus saillants sont:

- Les raisons non avouées du financement de l'ITIE par les bailleurs de fonds ;

- Le problème de la transparence au niveau des contrats ;
 - Le retard pris par le Niger dans les étapes du processus ;
 - Les moyens à mettre en œuvre pour le fonctionnement du dispositif institutionnel ;
 - La synergie entre les structures de la société civile ;
 - L'ancrage institutionnel de l'ITIE au Niger ;
 - La protection de l'environnement et la radioactivité ;
 - Les degrés d'implication du gouvernement nigérien dans l'ITIE ;
 - Le bénéfice tiré par les régions dans l'exploitation des ressources minières.
- Des projets de recommandation ont été formulés :
- Elaboration d'un plan d'action concerté sur l'ITIE dans les meilleurs délais ;
 - Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans l'ITIE ;
 - Une spécialisation et une formation conséquente des acteurs de la société civile engagée dans l'ITIE ;
 - Développement d'actions emmenant le gouvernement à mettre l'ITIE en œuvre ;
 - Renforcement de l'accès à l'information.

Synthèse de la journée du 17 juin 2007 :

La journée du 17 juin 2007, a été consacrée à la troisième communication qui porte sur la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez » présentée par Mr. Ali IDRISSE Coordonnateur du ROTAB/PCQVP-Niger.

Le conférencier a fait cas de la situation difficile que vivent les populations des pays en développement, producteurs de pétrole et de minerais. Il a expliqué aux participants le contexte dans lequel la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez » a été lancée en 2002 par un collectif d'ONG Internationales. Aujourd'hui plusieurs coalitions sont créées en Afrique, en Asie, en Europe et en Amérique. La mobilisation de la société civile, l'engagement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), du Fonds Monétaire International (FMI) et des pays du G8 ont permis de réaliser des progrès. La campagne poursuit plusieurs objectifs en matière de gouvernance et de transparence. **(Suite page 12)**

CONFLIT DANS LE NORD DU NIGER

La source du mal

Recommandations

Les participants à l'atelier de formation des acteurs de la société civile dans le cadre de la transparence des industries extractives tenu du 15 au 17 juin 2007 à Niamey, organisé par le Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB PCVPQ Niger) recommandent :

I- A l'Etat de :

- * Mettre en oeuvre la loi minière et le code pétrolier ;
- * Créer un compte alimenté par des revenus des industries extractives ;
- * Favoriser un choix judicieux d'investissement durable avec les fonds générés par les industries extractives ;
- * Elaborer un plan d'action concerté dans les meilleurs délais.

- Au comité de concertation de l'ITIE de :

- * Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans l'ITIE ;
- * Partager et diffuser l'information à tous les niveaux.

- Aux compagnies minière de :

- * Faire la promotion des jeunes diplômés nationaux et traiter équitablement les agents du personnel ;
- * Publier régulièrement les redevances payées à l'Etat.

- Au ROTAB de :

- * Renforcer les capacités des structures membres ;
- * Sensibiliser les populations par rapport à sa mission afin de l'impliquer pleinement dans la lutte ;
- * Elaborer une fiche profil d'adhésion au ROTAB.

- A la société civile de :

- * Créer et maintenir une cohésion et une synergie dans les actions.

Fait à Niamey, le 17 juin 2007
L'atelier

Depuis le mois de février 2007, le Niger connaît une résurgence de la rébellion armée avec la naissance, dans sa partie septentrionale, du Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ).

Pour le gouvernement, il ne s'agit que d'un groupe de «bandits armés» avec lequel il n'est pas question de négocier.

Dans la société civile, des voix se sont même levées pour dénoncer une complicité de la Libye et du groupe français Areva qui financeraient les activités des rebelles.

Les autorités nigériennes donnent le ton en expulsant l'expert en sécurité et le directeur général d'Areva. Cette décision a eu l'effet d'une douche écossaise dans les milieux officiels français, qui ont immédiatement mis en branle leur diplomatie pour résoudre la crise.

Pour nombre d'observateurs, le conflit dans le nord de notre pays est intimement lié au regain d'intérêt manifesté par certains pays et multinationaux

les étrangères pour l'exploration pétrolière et l'exploitation minière. L'octroi par le gouvernement des permis de recherche à la Chine et à d'autres groupes industriels a été mal accepté par Areva qui près de 40 ans durant, a eu à contrôler et gérer les gisements d'uranium au Niger. L'histoire nous apprend que nombre de pays africains qui se sont engagés dans l'exploration et l'exploitation de leurs richesses naturelles ont connu des guerres civiles, des rébellions armées et une instabilité chronique.

Le Niger n'échappe pas, hélas, à ce paradoxe où la richesse devient source de tous les malheurs. C'est pour pallier une telle situation qu'une initiative mondiale pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) a été lancée en 2002. Notre pays y a adhéré même s'il traîne encore les pieds dans sa mise en oeuvre.

D'autre part, une des revendications du MNJ qui nous paraît légitime est de garantir la transparence dans nos industries minières et une répartition juste des revenus qui en sont issus.

Notre conviction, est que la résolution de ce point de revendication pourrait mettre un terme aux velléités actuelles de nos frères entrés en rébellion. Il faut en effet que les Nigériens soient suffisamment informés sur ce que l'exploitation de l'or, de l'uranium, du charbon et demain du pétrole procure à notre pays. Transparence et justice sont à nos yeux «le sésame» qui peut ouvrir les portes de la paix.

AVIS AUX LECTEURS

**Ce bulletin est le vôtre.
Vous pouvez contribuer à
l'enrichir en nous
envoyant vos articles aux
adresses suivantes :
BP : 10468 Niamey Niger
E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr**

Saouna Inoussa

**Rapport de l'atelier de formation sur la campagne
« Publiez Ce Que Vous Payez »**

(Suite de la page 11). Le conférencier a souligné qu'il existe une différence entre la campagne « Publiez Ce Que Vous Payez » (PCQVP) et l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE). La campagne « Publiez Ce Que Vous Payez » est composée uniquement des organisations de la société civile contrairement à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives qui renferment les gouvernants, les compagnies pétrolières et minières et la société civile.

L'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives fut lancée grâce à la mobilisation de la campagne « Publiez Ce

Que Vous Payez ».

Plusieurs priorités de plaidoirie ont été initiées. En matière de perspectives pour le Niger, le conférencier a indiqué que plus d'efforts doivent être fournis pour accroître la participation des organisations de la société civile, pour promouvoir une citoyenneté active ; pour accroître la responsabilité des gouvernants et pour amorcer un développement humain durable et soutenable. Il a enfin fait une présentation sommaire du ROTAB en mentionnant ses objectifs, ses ressources, ses moyens d'action et son fonctionnement. Plusieurs participants ont intervenu pour donner leur point de vue sur la campagne « PCQVP »

et faire des propositions pour une bonne marche de la campagne et du ROTAB. Ils ont également mis l'accent sur le rôle que doivent jouer l'Etat, les compagnies minières, la société civile et les populations pour la réussite des actions.

Il s'agit surtout de :

- Briser la connivence entre les multinationales et les gouvernants africains ;
- Mettre en place des mécanismes de transparence ;
- Créer une cohésion au sein de la société civile ;
- Promouvoir la citoyenneté ;
- Formuler des stratégies visant à faire avancer les étapes du processus de l'ITIE au Niger.

TRANSPARENCE

**Bulletin d'information
du ROTAB - PCQVP**

BP : 10468 Niamey-Niger
Cell : (00227) 96 47 10 57

E- mail :

pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web :

tamtaminfo.comm

Directeur de Publication

Ali Idrissa

Rédaction &

Administration

Marou Amadou

Maman Wada

Albert Chaïbou

Ousseini Issa

Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du

Niger (NIN)